



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
2958-2814**

Numéro 002, Mars 2023

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

akiri-uao.org



ISSN 2958-2814

Site web: <https://akiri-uao.org/>

E-mail: revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel
“(RE) CUEILLIR
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 BAKAYOKO Mamadou, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Tiantio, Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Assistante, Université Alassane Ouattara

Contacts

Site web: <https://akiri-uao.org/>

E-mail: revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue **AKIRI** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la

revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBAM Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

1. **Les Tagbana, un sous-groupe Sénoufo du nord de la Côte d'Ivoire, XIV^e-XIX^e siècles**
Mamadou BAMBA & KONE Kiyali..... 1-19
2. **L'Évangélisation en terre abidji : le cas du village de Bécédi (1934-1954)**
Okpobé Henriette KRÉ..... 19-35
3. **L'évolution des relations entre le Kebbi et le Songhay (XV^e-XVI^e siècles)**
Yaya BAKAYOKO..... 36-46
4. **La présence des musulmans dans l'espace abron-koulango (Côte d'Ivoire)**
Ali Ouattara APPOH..... 47-63
5. **Le Centre National Para-Télé Enseignement (CNPTE) dans l'éducation en Côte d'Ivoire : cas du CNPTE de Bouaké dans l'éducation post-crise, 2008-2018**
FLE Sompléi Sévérin..... 64-77
6. **Histoire de la chefferie baoulé alla-n'djra-satiklan de Côte-d'Ivoire, des origines à sa suspension (1810-1982)**
Kouamé Mélesse KOFFI..... 78-95

Géographie

7. **Périurbanisation et transmutations spatio-environnementales dans le septième arrondissement de Yaoundé, Nkolbisson au Cameroun**
Danielle Laure MATATEYOU, Zounquifilou NFENJOU & Moïse MOUPOU..... 96-114

Sociologie et anthropologie

8. **Mise en œuvre du processus de délimitation des terroirs villageois d'Assounvoue, Angbavia, Djekekro et Ouaouakro (Toumodi)**
Ackha Antoine Désiré ANDJÉMIAN & Sadia Franck TAO..... 115-130
9. **Stratégies d'insertion et de maintien des ivoiriens dans la vente de pièces détachées d'automobiles à Abidjan**
KOUASSI Adjoa Barbara Michèle..... 131-142

Economie et gestion

- 10. Analyse des activités génératrices de revenus des femmes de la coopérative des commerçantes de Gao**
 Mohamed Amadou Salia DICKO, Oumar Diandjo TRAORE,
 Ibrahima Hamoro KEITA, Adama BOUARE & Salia Sinaly TRAORE..... **143-161**

Sciences juridiques et politiques

- 11. Les reformes administratives au Mali de 1991 à 2012**
 Ibrahima DAMA..... **162-184**

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS

Sciences du langage, de l'information et de la communication

- 12. Décentralisation et participation de la femme au développement local au Burkina Faso**
 Aïcha TAMBOURA-DIAWARA & Tairou BANGRE..... **185-203**
- 13. Communication du Front Populaire Ivoirien Gbagbo ou rien sur Facebook : quels effets ?**
 Koffi Éric ATTA & Ali Fambili DIARRASSOUBA..... **204-218**

LANGUES, LETTRES, CIVILISATIONS

Anglais

- 14. Translating English Idioms into French: The Interplay between Flexibility and Creativity**
 Mamoutou COULIBALY..... **219-239**
- 15. Covid-19 and other challenges facing malian translators and interpreters**
 Moussa O. MINTA..... **240-250**

Décentralisation et participation de la femme au développement local au Burkina Faso

Dr Aïcha TAMBOURA-DIAWARA,
Université Joseph Ki Zerbo, Burkina Faso
Institut Panafricain d'Etudes et de Recherche sur les Médias,
Information, Communication (IPERMIC),
Email : aicheydiawara@gmail.com,
Tél : +226 70308900

&

Dr Tairou BANGRE
Université Joseph Ki Zerbo, Burkina Faso
Institut Panafricain d'Etudes et de Recherche sur les Médias,
Information, Communication (IPERMIC),
Email : tbangré@yahoo.fr
Tél : +226 70208625

Résumé

Dans le cadre du débat sur l'impact de la décentralisation sur les femmes, nous soulevons ici la question du rôle du processus de planification décentralisé au Burkina Faso sur la participation efficace et efficiente des femmes à la gouvernance décentralisée, susceptible de modifier les relations de genres. L'objectif principal est de contribuer à l'amélioration de la participation des femmes et leur contribution dans le développement local.

La méthodologie a combiné les conclusions de méta analyse d'études et d'enquête qualitative (20 entretiens individuels et 7 focus groupes) qui a permis de recueillir d'importantes informations et données sur les aspects théoriques et pratiques des expériences dans trois régions du Burkina Faso (le Nord, le Centre Ouest et l'Est), particulièrement dans six communes urbaines et trois communes rurales.

Les résultats soulignent : (i) une faible représentativité des femmes dans les instances locales de décision, (ii) une faible participation liée aux obstacles d'ordre socioculturel, humaines, financières et stratégiques.

En somme, les femmes devraient saisir les enjeux de la décentralisation et s'organiser en fonction des opportunités existant. L'impact de la participation des femmes au développement local peut modifier les relations hommes-femmes vers une transformation sociale équitable.

Mots clés : *décentralisation, développement local, participation, genre, femme.*

Decentralization and participation of women in local development in Burkina Faso

Summary

In the context of the debate on the impact of decentralisation on women, we raise here the question of the role of the decentralised planning process in Burkina Faso on the effective and efficient participation of women in decentralised governance, which is likely to change gender relations. The main objective is to contribute to the improvement of women's participation and contribution to local development.

The methodology combined meta-analysis of studies and a qualitative survey (20 individual interviews and 7 focus groups) which allowed for the collection of important information and data on the theoretical and practical aspects of the experiences in three regions of Burkina Faso (the North, the Centre West and the East), particularly in six urban and three rural communes.

The results underline: (i) a low representation of women in local decision-making bodies, (ii) a low participation linked to socio-cultural, human, financial and strategic obstacles.

In short, women should grasp the challenges of decentralisation and organise themselves according to the opportunities that exist. The impact of women's participation in local development can change gender relations towards an equitable social transformation.

Key words: decentralisation, local development, participation, gender, women.

Introduction

Au plan international, la décentralisation fait désormais partie intégrante de la recette standard en matière de bonne gouvernance, promue par les institutions comme la Banque Mondiale et les Nations Unies. « Cet intérêt est fondé sur l'idée que la décentralisation favorise la démocratie participative, introduit un système de prestation de services plus adapté aux besoins et fait progresser les droits des citoyens » (B. Smith, 1985 : 5). Depuis juin 1991, la Constitution du Burkina Faso accorde une importance et une autonomie accrues à l'administration locale. Les communes ont été renforcées pour acquérir des fonctions considérablement élargies. En tant qu'administrations locales de développement, elles sont chargées de mettre en œuvre les politiques et les directives nationales. Des plans de développement Régionaux (PRD) et Communaux (PDC) ont été mis sur pied en tant que mécanisme principal pour concrétiser cette volonté de bonne gouvernance (J. M. Ki, 2007, p.30). L'exercice de ces compétences passe nécessairement par une organisation de la transformation qualitative du territoire à travers une gouvernance de qualité qui requiert un fonctionnement institutionnel efficace. Un mécanisme d'action parallèle est mis en place dans chaque PRD et PDC pour une meilleure participation des femmes à la gestion de la vie publique. Toutefois, l'expérience à montrer ses limites car les élites locales tendent, à asseoir leur pouvoir afin d'affaiblir, voire d'exclure, les groupes marginalisés et vulnérables (F. Brunet, 1997). En dépit du dispositif juridique existant et les

bonnes intentions maintes fois proclamées, les hommes et les femmes ne jouissent pas encore des mêmes privilèges quant à leur participation à la vie publique et à la prise en compte de leurs potentialités dans le domaine de la gouvernance. Cela transparait dans la participation de la femme dans le développement local et des rapports hommes/femmes dans les trois collectivités. Ces rapports sont toujours marqués par la forte prévalence d'inégalités de genre, teintée de facteurs socioculturels. Cela est perceptible quel que soit la région, la commune urbaine et/ou rurale ainsi que le groupe ethnique considéré (gourmantché, mossi, peulh (M. Diawara, 2007) Aussi, dans le cadre du débat sur l'impact de la décentralisation sur les femmes, nous soulevons ici la question de savoir si les processus de planification décentralisés, au Burkina Faso, ont réellement permis d'augmenter une participation efficace et efficiente des femmes à la gouvernance décentralisée, et s'ils sont susceptibles de modifier les relations de genres.

De ce constat découle les questions suivantes ; Quel est l'intérêt de la participation des femmes dans le développement local ? Quels sont les postes occupés par les femmes impliquées dans les instances de prise de décision au niveau local ? Quel est le degré de représentativité des femmes aux postes de prise de décision ? Quels sont les obstacles rencontrés par les femmes occupant les postes de prise de décision ? Les femmes impliquées dans les instances de prise de décision sont-elles capables d'influencer les décisions ? Quelles sont les stratégies à utiliser pour améliorer la participation efficace et efficiente des femmes dans les instances de prise de décision ?

L'objectif principal de cette étude est de contribuer à l'amélioration de la participation des femmes et de leur contribution dans le développement local.

De façon spécifique, il est question de :

- analyser la notion de « participation » à travers la représentativité des femmes dans les instances de décision ;
- analyser les expériences de la participation des femmes en termes de changements sociaux ;
- identifier les contraintes rencontrés par les femmes impliquées dans les poste de prise de décision;
- proposer des stratégies pour améliorer la participation des femmes au développement local.

Pour aborder la problématique de cette étude, plusieurs théories peuvent être utilisées. Nous privilégions cependant l'approche décentralisation, genre et développement ainsi que la théorie

du développement local et participatif. La participation part de l'hypothèse selon laquelle l'implication des femmes dans le développement local pourrait conduire à un changement des rapports homme/femme et un rééquilibrage du champ des responsabilités pour une meilleure équité.

1. Méthodologie

Cet article a combiné des méta-analyses d'études et une enquête qualitative (20 entretiens individuels et 7 focus groupes) qui ont permis de recueillir des informations et données sur les aspects théoriques et pratiques des expériences en matière de « Femme et décentralisation » au Burkina Faso. Au regard des zones de l'étude, le travail de terrain a été mené dans trois conseils régionaux (Fada N'Gourma, Ouahigouya et Koudougou), six communes urbaines (Fada N'Gourma, Bogandé, Ouahigouya, Gourcy, Koudougou, Léo et trois communes rurales (Partiaga, Kaïn, Kokologho) possédant chacune un profil spécifique en termes de capacités, de conditions et de politiques de gestion de collectivités locales. Leur gouvernance est caractérisée par un fonctionnement institutionnel basé sur la fonctionnalité, l'organisation administrative et technique ainsi que les modalités concrètes de collaboration ou de concertation.

Dans chaque région, des entretiens et des focus de groupes ont été organisés avec les responsables, les conseillers régionaux, municipaux, les représentantes des organisations féminines de la société civile et des groupes de femmes des communes. Au total, 20 entretiens individuels et 7 focus groupes ont été organisés.

2. Résultats et discussion

2.1. Décentralisation, Genre et Développement

La théorie de la décentralisation part du principe que pour amorcer un développement local et participatif, il faut accorder un certain pouvoir à des collectivités locales reconnues par la constitution ou par la loi (S. C. Diallo, 2008, p. p.10). Par ailleurs, selon Condé (2003), la décentralisation, lus qu'une technique administrative, est une stratégie de développement économique et social. Elle met en exergue la participation des populations à la conception, l'exécution et le suivi des projets issus de l'expression de leurs besoins et la nécessité de les satisfaire. Ainsi, la décentralisation permet aux collectivités d'établir des programmes autonomes de développement pour la réalisation desquels, leur contribution est indispensable. La responsabilisation des populations rurales à travers leurs organes élus est la meilleure façon d'assurer leur participation au processus de développement.

C'est ainsi que La décentralisation en cours au Burkina Faso a pris racine dans la Constitution de juin 1991 qui stipule que « le territoire du Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales » (article 143) et que « la loi organise la participation des populations à la libre administration des collectivités territoriales » (article 144). Elle va s'appuyer sur de nouveaux référentiels stratégiques, notamment un document de politique nationale, une stratégie décennale et un premier plan d'actions quinquennal de mise en œuvre. La démarche de la politique nationale de décentralisation (PND) va ainsi conduire tous les citoyens à se considérer comme des acteurs de cette politique. Pour sa réussite, cette PND a des défis à relever par rapport à une gouvernance inclusive, participative et transparente du territoire (l'application de la loi sur le quota genre, la participation équitable et inclusive à la décentralisation...). Des freins sont à prendre aussi en compte particulièrement à la faible participation de la femme à la gouvernance locale (maire, présidents de commission, conseillers...). D'où l'importance de la réflexion sur le genre et développement de façon globale et de la participation de la femme au développement local en particulier.

La théorie Genre et Développement comporte un certain nombre de concepts et d'outils pour analyser les rapports entre les genres dans une collectivité. Elle met l'accent sur la manière dont les rapports entre les femmes et les hommes sont définis et structurés. Elle cherche à promouvoir l'égalité et la complémentarité entre les genres, à développer une bonne gouvernance, à créer une société plus démocratique, plus juste et plus participative pour un développement humain et durable. Cette théorie comporte un lien indissociable avec la décentralisation qui doit faire en sorte que tous les citoyens participent de façon équitable à la gouvernance des collectivités.

2.2. La théorie du développement local et participatif

Depuis plusieurs décennies, la référence au développement local tend à s'imposer dans les discours de la politique économique. Présenté comme un moyen de développement alternatif, il traduit la volonté d'augmenter l'efficacité des politiques publiques en les rapprochant des agents concernés, principalement les acteurs locaux. Cette pratique a trouvé un écho favorable dans les pays africains dont le Burkina Faso qui a axé sa stratégie de développement sur la mise en valeur de ressources locales et s'appuyant sur des démarches volontaristes et endogènes (S.C. Diallo, 2008, 6). La complexité de la définition du concept de participation suscite depuis un certain temps l'utilisation de plus en plus grandissante de plusieurs termes essayant chacun de cerner le concept le plus exactement possible. C'est ainsi que Le FIDA (2001) précise que le

développement local et participatif désigne un processus consistant à mobiliser les énergies de tous les acteurs locaux en vue de la promotion économique, sociale et culturelle d'un territoire. Autrement dit, c'est un processus qui vise à la participation de tous les acteurs avec pour finalité l'amélioration des conditions de vie des habitants d'une zone déterminée.

Toutefois, Bessette (2004) souligne que dans plusieurs pays en voie de développement, la participation de certaines catégories sociales aux actions de développement est limitée et cela pour diverses raisons. Pour lui, la plupart des acteurs du développement sont principalement des hommes. Selon lui, pour compenser cette situation, il y a un besoin réel de mettre l'accent sur la participation des femmes et de leur donner un rôle actif dans le processus de développement communautaires. Il s'agit d'une question d'équité, mais également de compétence.

Dans le cadre de cette réflexion, la participation désigne l'implication effective à tous les niveaux d'intervention, des hommes et des femmes dans toutes les actions de développement de leur localité. Telle qu'énoncé, la théorie du développement local et participatif trouve sa matérialisation dans la mise en œuvre des Plans Régionaux de Développement (PRD) et des plans Communaux de Développement (PCD).

Ces plans sont présentés comme des processus de planification participative qui facilitent et encouragent la participation des hommes et des femmes, afin d'assurer une prestation des services plus adaptée et de favoriser les processus de démocratisation, d'autonomisation et de transformation sociale au niveau local.

2.3. Des expériences en matière de participation de la femme aux processus de développement des trois collectivités territoriales.

La participation de la femme au développement local ne peut être analysée sans faire une référence sur la place et le rôle de la femme dans les trois collectivités territoriales. En effet, dans leur organisation sociétale, la place de la femme dans le développement local, quoique réelle, était peu visible, en tout cas peu valorisée car toutes ses activités sont censées être un apport à la puissance du lignage et de la grande famille. Son apport aux prises de décision était d'ordre consultatif ou de silence. D'une façon générale, la femme doit obéissance et respect à son mari et à toute la famille de ce dernier. Par le passé, elle n'assistait pratiquement jamais aux rencontres organisées par les hommes. Mais, avec la modernisation croissante et surtout du fait des projets de développement et des partenaires, elles sont de plus en plus conviées aux rencontres de village au milieu des hommes. Elles prennent de plus en plus la parole lors de ces rencontres et n'hésitent plus à donner leur point de vue sur des questions concernant surtout le

développement où leurs intérêts sont engagés. Cet état induit des rapports hommes/femmes issus des produits de l'évolution des rapports dans la société traditionnelle. Les rapports étaient profondément marqués par une répartition des rôles selon le sexe. A la femme, étaient confiées les missions auxquelles sont liées un certain nombre de tâches et responsabilités qui la confinaient dans un espace privé, avec des activités d'intérieur. A l'homme, incombaient davantage des tâches de commandement et de prise de décision.

Les femmes, en raison de leur statut social, de leur faible accès aux facteurs de production notamment la terre, aux technologies et à l'éducation, constituent un groupe très vulnérable (FALL K., 2001). La situation de référence de la décentralisation dans les trois régions présente des inégalités de genre persistantes. La décentralisation est mise en œuvre dans une société fortement patriarcale, affectant sérieusement les relations entre l'homme et la femme. Cela se reflète pratiquement dans toutes les sphères d'activités, notamment par rapport à : la prise de décision, l'accès à l'éducation, la santé, la politique, l'emploi, l'accès et au contrôle des ressources et à la formation. Dans ces régions, les décisions sont généralement prises par l'homme, et la femme jouissant de droits limités, ne peut jouer convenablement son rôle de citoyenne à part entière.

Ces inégalités sont également illustrées entre autres par la faiblesse du taux de scolarisation des filles et d'alphabétisation des femmes. À ce niveau, on observe d'importantes disparités entre les sexes. L'analyse selon le sexe révèle un taux brut de scolarisation des filles en amélioration. Entre les années scolaires 2003/2004 et 2007/2008, le taux brut de scolarisation au secondaire de la région de l'Est a sensiblement évolué et est passé de 7,04% à 12,36%, une évolution faible par rapport à la moyenne nationale. Le taux brut de scolarisation des filles au Nord demeure très faible : Le taux brut de scolarisation est de 22,8% pour le premier cycle et de 6,6% pour le second cycle, les filles étant nettement sous scolarisées (17,80% et 3,70% respectivement pour le premier et le second cycle (MESSR, 2008, p. 19-23). Ces données sont des indicateurs qui permettent de comprendre la faible participation des conseillères aux sessions du conseil municipal. Cependant, le Burkina a fait de réels efforts pour légiférer en faveur de l'égalité de genre et prendre cette dernière en compte au niveau politique surtout avec la communalisation intégrale intervenue lors des élections municipales du 23 avril 2006 et la mise en place des communes rurales. Avec ces élections, il y a eu une reconfiguration des arènes politiques locales, marquées à la fois par *une très forte féminisation des candidatures* et des élus, un rajeunissement partiel du personnel politique et la résurgence et/ou la consolidation de certaines chefferies traditionnelles locales. « La féminisation très forte des candidatures puis des conseils

municipaux est une initiative du parti dominant, le Congrès pour la démocratie et le progrès, qui a demandé que les listes soient constituées d'au moins 25% de femmes dans les communes urbaines et 50% dans les communes rurales » (M. Diawara, 2007 : p.7). Ce système de quota a favorisé l'augmentation des femmes dans les conseils municipaux. Partout où elle a été appliquée dans les villages ayant droit à deux ou trois candidats, la femme venait toujours en deuxième position (Idem, 2007, p. 13).

2.4. Représentation et participation des femmes aux instances locales de décision

Le nombre de postes occupés par une femme dans les instances locales de décision constitue le dernier des indicateurs retenus pour mesurer les progrès réalisés par rapport à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes (M. OUEDRAOGO, 2016). Avec cet indicateur, l'autonomisation se déplace de la sphère privée à la sphère publique et à la représentation institutionnelle. Si le droit à la représentation constitue l'un des piliers des droits civils et politiques du citoyen, la présence des femmes dans les instances locales s'avère donc essentielle et incontournable (M. Abdoul, 2001), Au niveau communal, l'exécution des plans, projets et/ou programmes de développement villageois seront nécessairement affectés si les femmes n'y sont pas impliquées. Mais, quel est le degré de représentation et de participation des femmes dans ces instances ?

Dans les collectivités visitées, il est apparu que les femmes sont présentes dans les instances locales de décision relatives au développement de la localité et à leurs occupations dont les Comités Villageois de Développement (CVD), les groupements socio-professionnels et les associations. Elles sont aussi présentes dans les instances de la gouvernance locale (conseil régional, conseil municipal, commissions permanentes) et leur nombre varie selon la dimension de la collectivité, même si le niveau de participation reste faible.

Tableau n°1 : Participation des femmes dans les instances locales de décision des conseils régionaux sites de l'étude. (Conseil régional de l'Est, Nord, Centre Ouest 2010 : 83)

| Régions | Conseils régionaux | | | Membres du bureau | | | Président de commissions | | | Postes occupées par les femmes | Observations |
|--------------|--------------------|----|----|-------------------|----|----|--------------------------|----|----|--|--|
| | Nbre | H | F | Nbre | H | F | Nbre | H | F | | |
| Est | | | | | | | | | | Présidente commission « Affaires économiques et finances » | - 1 femme siège dans le bureau, - 1 femme occupe le poste de présidente de commission |
| | 54 | 51 | 03 | 06 | 05 | 01 | 03 | 02 | 01 | | |
| Nord | 62 | 58 | 04 | 06 | 06 | 00 | 03 | 03 | 00 | Présidente commission « Affaires économiques et finances » | - Aucune femmes ne siège dans le bureau, - Aucune femme n'occupe le poste de présidente de commission |
| Centre-ouest | 74 | 68 | 06 | 06 | 04 | 02 | 03 | 01 | 02 | Présidente commission « Affaires économiques et finances » Environnement et développement local | - 02 femmes siègent dans le bureau, - 02 femmes occupent le poste de présidente de commission |
| | | | | | | | | | | | |

Nbre= Nombre H= Homme F= Femme

Tableau n°2 : Participation des femmes dans les instances de décision du Conseil municipal des communes urbaines et rurales sites de l'étude.

| Communes urbaines | Conseil municipal | | | Membres du bureau | | | Président de commissions | | | Postes occupées par les femmes | Observations |
|--------------------------|-------------------|------------|-----------|-------------------|----|-----|--------------------------|----|------|---|--|
| | Nbre | H | F | Nbre | H | F | Nbre | H | F | | |
| Communes urbaines | | | | | | | | | | | |
| Fada N'Gourma | | | | | | | | | | Présidente commission « Affaires économiques et finances » | - 1 femme siège dans le bureau, - 1 femme occupe le poste de présidente de commission |
| | 94 | 68 | 26 | 06 | 06 | 01 | 03 | 02 | 01 | | |
| Bogandé | ----- - | ---- -- | ---- - | 06 | 06 | 00 | 03 | 03 | 00 | ----- | Aucune femme n'est ni dans le bureau, ni présidente de commission |
| Ouahigouya | 112 | 73 | 39 | 06 | 06 | 00 | 03 | 03 | 00 | ----- | Aucune femme n'est ni dans le bureau, ni présidente de commission |
| Gourcy | 92 | 77 | 15 | 06 | 05 | 01* | 04 | 03 | 01** | Adjointe au maire Présidente par intérim de la commission Environnement et développement local | *elle est 2 ^{ème} adjointe au maire ** elle présidente par intérim de la commission Environnement et développement local |
| Léo | 57 | 31 | 26 | 06 | 04 | 02 | 03 | 01 | 02 | ----- | - 2 femmes siègent dans le bureau, |

| | | | | | | | | | | | |
|-------------------------|----|----|----|----|----|-----|----|----|------|---|--|
| | | | | | | | | | | | - 2 femmes occupent le poste de présidente de commission |
| Koudougou | 61 | 41 | 20 | 06 | 04 | 02* | 03 | 02 | 01** | Adjointe au maire Présidente par intérim de la commission Environnement et développement local | *Une des deux est 2 ^{ème} adjointe au maire ** elle est présidente de la commission Environnement et développement local |
| Communes rurales | | | | | | | | | | | |
| Partiaga | 39 | 28 | 11 | 06 | 05 | 01* | 03 | 03 | 00 | Adjointe au maire | *elle est 2 ^{ème} adjointe au maire |
| Kaïn | 26 | 14 | 12 | 06 | 05 | 01* | 03 | 03 | 00 | Adjointe au maire | * elle est 2 ^{ème} adjointe au maire |
| Kokologho | 24 | 18 | 06 | 06 | 04 | 02* | 03 | 02 | 01 | Maire présidente de la commission « Affaires économiques et finances » | * une est maire et l'autre est présidente de la commission « Affaires économiques et finances » |

Nbre= Nombre H= Homme F= Femme

Les tableaux ci-dessus nous présentent une situation disparate, timide et faible en termes de présences des femmes au niveau des instances de décision des différentes collectivités visitées. Que ce soit au niveau des régions ou des communes, la représentativité est très faible en quantité au sein des Conseils même si le quota exigé était de « *une femme, un homme* » par secteur et par village. Nous avons : **4 femmes qui sont «2^{ème} adjointe au maire** » (*Gourcy, Kaïn, Partiaga et Koudougou*) et **une autre qui est maire (Kokologho)**.

En dépit des consignes de la parité entre les deux sexes prônée par la décentralisation, il a été difficile ou même impossible d'avoir des femmes dans les secteurs et/ou villages. Cette faible représentativité n'est que le reflet de la faiblesse du militantisme des femmes dans les arènes politiques, justifiées par entre autres : « *le poids des traditions et influence négative de la culture à travers les us et coutumes, la difficulté d'obtention d'autorisation du conjoint, l'insuffisance de ressources financières pour la prise en charge des dépenses des campagnes électorales, etc.* » dixit la majorité des femmes enquêtées. De plus, ce sont pratiquement les mêmes postes qui sont dédiées à ces conseillères (Environnement et développement local), en dehors de Fada et de Kokologho, où une conseillère est présidente de la commission « Affaires économiques et finances » qui fonctionne bien et régulièrement.

La place des femmes au sein des conseils régionaux, municipaux et des commissions permanentes est à l'image de leur position dans la société. Du reste, ces instances reproduisent le schéma qui prévaut dans les organes dirigeants des partis politiques, des ONG et associations mixtes ou dans les syndicats. On peut retenir que les femmes sont associées aux prises de décisions et à la réalisation des actions de développement car tous les bureaux et comités comprennent des femmes. Mais, elles restent peu nombreuses comme présidentes de comités ou de bureaux. La volonté politique d'intégrer les femmes à tous les niveaux semble encore butée aux habitudes traditionnelles qui confinent les femmes surtout aux activités ménagères. Par conséquent, beaucoup d'efforts restent à fournir pour façonner une culture largement ouverte au niveau des hommes et des femmes de l'octroi à de nombreuses femmes, de postes de direction publique dans les collectivités rurales. Par ailleurs, la gestion d'une structure par une femme n'est plus un problème pour les populations rurales car elles ont compris que la femme doit être impliquée dans toutes les activités communautaires.

Le fait de mettre une femme à la tête d'une structure, une instance ou un organe veut-elle dire forcément réussite ? Pas obligatoirement, comme l'atteste une femme d'un groupement du centre-ouest : « *le fait qu'une femme soit le maire n'a pas d'importance, l'essentiel est que le travail soit bien fait* ». Généralement, les femmes leaders qui ont pu surmonter les obstacles socioculturels et politiques ont gain de cause et atteignent les objectifs qu'elles s'étaient fixés. En effet, des femmes, à travers leurs expériences de participation aux instances de décision ont pu apporter des changements sociaux dans leurs communes, comme le souligne ces témoignages :

Mme Y reconnaît que son élection lui a apporté un changement au niveau individuel et dans le foyer ; elle est contente et se sent valorisée dans le village. Elle a le respect de la communauté.

Elle a constaté un changement dans ses rapports avec son époux qui, au lieu de lui faire des histoires pour s'être absentée pour une réunion (comme autrefois), accepte de la déposer dans le village voisin afin qu'elle puisse prendre le bus pour se rendre en réunion au chef-lieu de région. (Enquête du Centre-ouest)

Comment un prix reçu par une maire a donné naissance à un programme communal de micro crédit !

Prix genre du Centre Genre Développement : Quels effets sur le développement local ?

Le 23 décembre 2009, le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) a distingué 5 femmes maires provenant des communes de Kokologho, Kougni, Kiembara, Pâ et Dano, d'un prix genre. Chaque maire a reçu un chèque de 450.000FCFA pour l'encourager dans sa gouvernance locale.

Gestion du prix

L'information a été donnée au conseil municipal de Kokologho qui a mis en place un comité de gestion du prix. Composé du secrétaire général, du comptable et d'un conseiller, ce comité a proposé la mise à disposition de ce fonds au profit des femmes à travers du matériel essentiel de travail pour les soulager un tant soit peu et leur permettre d'être plus performantes dans les activités de petits commerce et d'approvisionnement en eau potable. Il s'agit de vélos et de petites charrettes appelées « pousse-pousse à eau » à une ou deux roues : pour porter soit un fût d'eau, ou 4 bidons avec d'autres charges.

Critères et condition d'octroi du prêt

Les femmes prioritaires sont : les conseillères, les membres du CVD, les membres de l'association des usagers d'eau et les responsables de groupements féminins. La contribution du prix va de 30 à 60% du prix du matériel.

Les inscriptions sont libres avec une côte part du souscripteur et la bénéficiaire à 6 mois pour rembourser le reliquat. Exemple : Si la charrette coûte 17.500FCFA, la femme verse 10.000FCFA et les 7.500CFA sont payés en 2 tranches sans intérêt.

Déroulement

Une 1ère série a eu lieu le 20 mars 2010, 15 femmes ont bénéficié chacune d'un vélo dame et 14 autres de pousse-pousse à eau à une roue et 3 à 2 roues.

Au total 779.500FCFA a été mobilisé.

Bilan

Exercice 2011 : 43 femmes

Montant total participation des femmes : 566.750FCA

Contribution du prix genre : 437.750FCFA

Total général 2011 : 1 004 500FCFA

Exercice 2010 : 28 femmes

Montant total participation des femmes : 779 500 FCA

Contribution du prix genre : 309 500 FCFA

Total général 2011 : 1 089 000 FCFA

Perspectives : Prise en charge de 407 femmes

Intérêt de l'initiative

Le remboursement du prêt est sans intérêt pour permettre le renouvellement rapide du fonds afin que d'autres femmes puissent aussi en bénéficier. Le système favorise le rapprochement des gouvernants de leurs gouvernés

Impact sur le développement local

L'impact se situe à plusieurs niveaux : Un allègement des tâches domestiques, une amélioration des conditions de travail ; L'hygiène dans le transport de l'eau de boisson et autres ; La femme dispose de plus de temps pour réaliser d'autres activités qui peuvent aller du commerce à la formation, ou participer davantage aux activités de la commune.

Grâce à la commune, les femmes commencent à acquérir une autonomie financière, qui se traduit par la recherche de l'amélioration des conditions de vie. Par exemple :

- le cas des femmes qui, 2 ans après la mise en place du prêt, demandent des tôles et du ciment pour améliorer leur habitation ;
- les vendeuses de dolo et de soumbala, réclament des grosses marmites pour faire la propulsion de leurs produits, signes précurseurs de la création de micro entreprise.

Ces micro entreprises vont créer de l'emploi et générer des richesses dans la commune.

2.5. Contraintes identifiées par les femmes impliquées dans les instances de prise de décision

Au-delà des réussites, il convient de souligner aussi les limites de la participation des femmes au développement local. A travers les informations recueillies auprès des différentes répondantes, les femmes impliquées dans les instances de prise de décision ont identifié cinq contraintes dont : (i) le complexe d'infériorité vis-à-vis des hommes, (ii) l'insuffisance d'informations, (iii) l'insuffisance de ressources humaines féminines qualifiées, (iv) l'insuffisance de ressources financières pour la réalisation des activités génératrices de revenus pour les femmes, (v) Absence de réseautage entre les élues.

Le complexe d'infériorité vis-à-vis des hommes se traduit comme suit : inquiétude quant à l'acceptabilité des décisions prises par les femmes, accaparement du pouvoir par les hommes, hésitation traditionnelle à prendre une décision, passivité dans le suivi de décision, champ de décision limité, difficulté de se faire accepter, contraintes des conséquences fâcheuses qui peuvent provenir de l'exercice de ces fonctions, etc.

Quant à l'insuffisance d'information, elle est accentuée par le fait que ces femmes ne suivent pas l'actualité, ne sont pas renseignées sur les changements de lois, sur les procédures dans leurs organisations. Elles ne sont pas informées de ce qui ne les concerne ni de ce qui concerne la communauté et la nation en général. Cela peut s'expliquer en partie par une faible participation aux réunions, faible accès aux médias écrits et audio-visuels, faible intérêt à la lecture pour la culture générale.

La contrainte liée à l'insuffisance des ressources humaines qui n'est pas propre seulement aux femmes impliquées dans la prise des décisions constitue aussi un obstacle du fait de la difficulté de créer une masse critique de femmes à des postes nominatifs et/ou électifs à cause de leur faible niveau d'instruction et d'expérience professionnelle (quand il est question de nomination elles ne sont pas compétitives, si par hasard elles sont placées, leurs capacités limitées ne donnent pas une assurance en elle) (D. Diop, 2006)

Au-delà de la faiblesse des financements dédiés aux activités féminines dans les PRD et les PCD, les élues dans les neuf municipalités ont le sentiment que ce qu'elles peuvent apporter aux femmes est très limité et déclarent recevoir très peu d'appui de la part des structures municipales. Tandis que certaines d'entre elles déclarent que les attitudes sont en train de changer et affirment bénéficier d'une bonne collaboration avec leurs collègues conseillers, d'autres estiment au contraire que les problèmes des femmes ne sont pas traités avec sérieux par ceux-ci et qu'elles font encore face à leur résistance, voire à leur hostilité

La contrainte de l'absence de réseautage entre les élues concourt à minimiser leurs interventions. De plus, malgré les échanges d'expériences, les élues ne se sont pas rassemblées en groupements collectifs pour traiter des questions de femmes. Elles ne dialoguent pas et abordent les problèmes des femmes de façon réactive et isolée. De plus, les conseillères ne collaborent pas dans les partis pour former un groupe de pression des femmes pouvant faire avancer collectivement leurs intérêts, en dépit de déclarations d'intention répétées. Résultat : elles ne seront pas capables de présenter effectivement les problèmes des femmes et les intérêts liés à l'égalité des sexes de manière cohérente.

3. Stratégie pour améliorer la participation des femmes au développement local

Ce point vise à indiquer les différentes stratégies pour améliorer la participation des femmes dans les instances de prise de décision au niveau local et renforcer leur position. Ces stratégies donnent des orientations pour lever les barrières que rencontrent les femmes dans l'accomplissement de leurs fonctions dans les instances de prise de décision (IULA.1998). Les femmes possèdent certainement des potentialités qui ne sont pas encore mises en valeur, d'où une énorme perte pour le pays. Les femmes devraient jouer un rôle égal à celui des hommes dans la conduite des affaires publiques. La participation égale de la femme et de l'homme à la vie politique ne se situe pas dans une logique de dualisme entre les sexes mais constitue plutôt à la fois une exigence de simple justice politique envers les femmes et un facteur clé à leur promotion. La finalité de ce partage équitable du pouvoir et des responsabilités entre l'homme et la femme est de bâtir une société plus juste, plus humaniste, plus démocratique et plus participative.

Nous avons remarqué que les femmes sont sous-représentées dans les sphères de prise de décision malgré l'application du quota genre lors des élections municipales, alors que la responsabilisation de la femme va de pair avec l'amélioration des conditions de vie afin de lui permettre de participer sans contrainte à la gestion des affaires publiques. Cette faible représentation fait apparaître une série de contraintes dues au poids des traditions et de la culture asservissante qu'il faut éradiquer. Il devient impératif de corriger les inégalités sociologiques existantes entre l'homme et la femme et d'effacer cet héritage social discriminatoire. La répartition égalitaire du pouvoir et de la prise de décision à tous les paliers relève de la volonté politique des pouvoirs publics et de la société civile en faveur de la promotion féminine.

De plus, nous avons également constaté que parmi les femmes qui participent aux instances de décision, seule une minorité arrive à jouer pleinement son rôle de conseillère du fait des contraintes décrites plus haut et aussi de l'application du quota genre qui prenait toute femme qui se présentait lors des élections sans chercher à connaître le niveau d'instruction, ni l'expérience professionnelle. Cette situation est corroborée par le témoignage de la 2^{ème} adjointe au maire d'une commune rurale de la région du Nord (Kaïn).

Est-ce suffisant d'avoir été nommée 2ème adjointe au maire ... ?

Madame Y., niveau 6^{ème}, a été élue 2^{ème} adjointe au maire parce qu'elle a été la 1^{ère} parmi les femmes à se présenter dans la salle où avait lieu les élections. Elle n'a jamais reçu de formation depuis son élection et de ce fait ne comprend pas son rôle. Elle participe aux sessions du Conseil Municipal quel que soit les sujets débattus, mais elle ne comprend pas souvent et n'en retient également rien. Par conséquent, elle ne sait pas ce qu'elle doit faire pour les femmes de la commune et approuve tout ce que le maire dit et propose.

Des stratégies élaborées à partir de l'analyse documentaire et des résultats de l'enquête, nous ont permis d'identifier neuf points de suggestions d'amélioration de la participation des femmes dans les instances de prise de décision.

- 1- Favoriser la prise en compte des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes lors de l'élaboration des PRD et PCD.
- 2- Intégrer les femmes élues à tous les niveaux dans la révision, le débat et la mise en application des lois au niveau local.
- 3- Renforcer la participation des femmes impliquées dans les instances de prise de décision dans la gouvernance locale pour s'assurer que les perspectives qualitativement différentes des femmes influencent la prise de décision et réorientent les priorités pour le bien fondé de toute la nation ;
- 4- Renforcer les capacités des femmes impliquées dans les instances de prise de décision à tous les niveaux par des formations en matière de prise de décision, d'éducation civique, de genre et développement, de leadership, etc.
- 5- Créer un cadre de concertation entre les femmes impliquées dans les instances de prise de décision avec les femmes dans les structures organisationnelles pour faciliter les échanges avec les autres femmes leaders.
- 6- Renforcer les capacités des conseillères sur leurs rôles et leur participation au conseil régional et municipal.
- 7- Mettre en place un mécanisme de suivi rapproché de l'action des conseillères.
- 8- Organiser des séances de sensibilisation des femmes élus locaux sur les liens étroits entre les activités féminines et le développement local et l'importance de leur implication.
- 9- Créer un réseau des femmes élues en vue de porter de manière cohérente et soutenu les problématiques des femmes.

Conclusion

Le développement local relève davantage d'un processus en construction que d'un agenda achevé. Il s'agit donc d'un véritable chantier. Il existe une grande variété de situations entre les régions, les communes urbaines et rurales qu'il est important de prendre en compte pour mener à bien des actions sur le terrain. La gouvernance, en tant que cadre du développement local permet à l'autorité communale de présenter ses activités, de rendre compte de sa gestion aux citoyens, de faire l'état de ses promesses et de ses engagements.

Aborder la gouvernance locale sous le prisme de la participation des femmes a été l'élément central de cette étude. Cette articulation se heurte à des obstacles en termes de capacités politico-administratives, organisationnels, communicationnels, financiers et prises d'initiatives. La décentralisation politique a facilité l'implication des femmes à la gestion de leur commune mais leur participation efficace reste assez limitée au vu des attentes d'une manière générale. En matière de démocratie participative et de pouvoir de décision, on note également, la faible représentation des femmes dans les instances locales et régionales. Cette faible participation des femmes dans cette gouvernance est une illustration de la lourde tâche qui reste encore à accomplir pour l'atteinte d'un développement local efficace. Les femmes devraient saisir les enjeux de la décentralisation et organiser leurs activités en fonction des opportunités qui s'offrent dans le nouveau contexte de décentralisation. Elles devront alors devenir plus proactives et nouer des partenariats dans ce sens. Ensuite, les élus locaux devraient s'impliquer à toutes les étapes des actions visant l'épanouissement socioéconomique des femmes, et considérer leurs difficultés comme une partie intégrante des préoccupations de développement local. Enfin, au-delà des discours, les acteurs devraient se mettre à l'évidence que les relations entre genres ne peuvent s'équilibrer que lorsque tous (hommes et femmes) partagent les mêmes informations. Il est évident que dans ces neuf municipalités, le quota genre a créé davantage d'espace pour une participation des femmes à la gouvernance municipale. Ces femmes deviennent plus actives mais beaucoup d'entre elles n'arrivent pas à rechercher des opportunités pour assumer convenablement leur participation. Grâce à l'effet catalyseur des processus participatifs du développement local, les relations hommes-femmes se trouvent modifiées, indiquant une certaine possibilité de transformation sociale. Fondamentalement, bon nombre de ces espaces offerts pour l'engagement des femmes, à savoir la représentativité au sein du conseil et la participation aux réunions publiques, sont déterminés par les directives nationales qui définissent les conditions relatives à la façon dont la décentralisation est mise en œuvre. Cependant, en dépit de ces avancées, l'égalité des sexes et la transformation sociale restent

toujours des objectifs lointains et des efforts considérables de la part des acteurs municipaux et des organisations de la société civile sont encore nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Enfin, les actions de renforcement de capacités sont susceptibles de faire en sorte que les pouvoirs locaux ne se transforment pas en une nouvelle bureaucratie locale ; que les élus locaux ne soient pas des « chanteurs d'opérettes » évoluant dans des décors artificiels, mais au contraire de vrais partenaires du développement local au plus près des réalités du terrain et mobilisant la participation des citoyens.

Références bibliographiques

ABDOUL M, 2001, *Les rapports sociaux hommes femmes à travers les activités économiques féminines et la gestion du cadre de vie : Cas de Santhiaba (Thiaroye-sur-mer)*, Karthala-Most UNESCO. 302 p.

BESSETTE Guy, 2004, *Communication et participation communautaire. Guide pratique de communication participative pour le développement*, Québec, *Presses de l'Université Laval*

DIALLO Sékou Chérif, 2008, *Décentralisation et programmes de développement en Guinée : la stratégie de communication des agents de développement communautaires dans la CRD de Diari dans la préfecture de Labé*, mémoire de maîtrise, Université Général Lansana Conté de Sonfonia, Guinée.

DIAWARA Mahamadou, 2007, Octobre, *La communalisation intégrale au Burkina Faso Les élections municipales et la reconfiguration des arènes locales dans le Ganzourgou (Plateau central, Burkina Faso)*, Laboratoire citoyenneté, Étude Recit n°19

CONDE A., 2003, *La décentralisation en Guinée : une expérience réussie*, Paris, Harmattan.

Conseil régional de l'Est, Nord, Centre-Ouest, 2010, *Plan régional de développement 2009-2013- 2014*. Burkina Faso, 202 p.

DIOP D., 2006, *Décentralisation et Gouvernance Locale au Sénégal. Quelle pertinence pour le développement local ?* Paris, Harmattan, p. 268.

FALL K., 12 octobre 2001, Sénégal : La décentralisation offre-t-elle plus de possibilités aux femmes d'organiser la vie politique ? Walfadjri, Sénégal

IULA, 1998, *Policy Paper of Women in Local Government*, Paris, International Union of Local Authorities, 227p.

MESSR, 2008, *Tableau de bord des enseignements secondaire et supérieur*, 69p. Burkina Faso.

OUEDRAOGO Moussa, 2016, *Décentralisation et dynamiques locales de développement durable au Burkina Faso : étude de cas dans les communes rurales dans la région de la Boucle du Mouhoun dans la partie nord-ouest du pays*, *Géographie*, Université du Maine, 341 p.

SMITH, B., 1985, *Decentralization: The Territorial Dimension of the State*, London, Allen and Unwin, 227 p.